

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 14 MARS 2023**

<b>Nombre de membres en exercice</b>		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>40</b>	<b>40</b>	<b>21</b>

<b>Date de convocation</b>	<b>02/03/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>02/03/2023</b>

<b>DL23002</b>	<b>OBJET : Création de poste suite avancement de grade.</b>
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le quatorze mars, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, M. Richard FLANDIN, M. Jack DENTEL, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR M. David-Alexandre ROUX, M. J.Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Didier LEBOIS, Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL

**Cté Com. Pont du Gard :** M. Alain LAGET

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Frédéric SALLE LAGARDE

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Emmanuel CARRIERE, M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-François DURAND-COUTELLE, M. Frédéric BEAUME, Mme Claude de GIRARDI, M. Abderzak BERKANI, Mme Christine TOURNIER-BARNIER, M. Jacques BOLLEGUE

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Jean-Paul GERAUD

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPPELLIER

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE

Avaient donné procuration :

Jacques BOLLEGUE à Jack DENTEL

Jean-Luc CHAILAN à Frédéric TOUZELLIER

**Secrétaire de séance :** Julien PLANTIER

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-président, expose,**

Le code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

CONSIDERANT qu'un agent rempli les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, il est proposé au Conseil syndical de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du grade des adjoints administratifs, à temps complet.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

VU l'arrêté en date du 25 juin 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

VU l'avis du bureau en date du 28 février 2023,

*Le Conseil Syndical,  
après en avoir délibéré,*

#### **DECIDE**

**Article 1** : De créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, de catégorie C, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour effectuer les missions de responsable du service communication.

**Article 2** : De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

- Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Ancien effectif : 1
  - Nouvel effectif : 2

**Article 3** : De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 21 + 2 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20230314-DL23002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

**Richard TIBERINO**